

# 1/2 journées d'information syndicale organisées par le SNUipp.FSU65 pour l'année scolaire 2012/2013

## Ce qu'il faut savoir pour participer à des R.I.S.

Chaque enseignant, qu'il soit syndiqué ou non, stagiaire ou titulaire, a le droit de participer à des Réunions d'Information Syndicale sur le temps de travail, décret n° 2012-224 du 16 février 2012 modifiant le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique. Ce décret prévoit 1h d'info syndicale mensuelle par agent.

Le décret d'application pour l'EN n'étant pas encore paru, nous **restons sur les modalités antérieures pour l'instant.**

Les heures de participation à des 1/2 journées d'info syndicale sont à **déduire** de votre quota d'heures dévolues aux animations pédagogiques, quand elles se **déroulent hors temps de travail devant élèves.**

### Comment faire ?

- 1** Vous vous inscrivez aux 18 h d'animations pédagogiques
- 2** Vous avez droit à 2 demi-journées de R.I.S. par année scolaire, donc vous choisissez les 2 animations pédagogiques auxquelles vous ne vous rendrez pas, même si elles ne correspondent pas aux dates des R.I.S. que nous vous proposerons.
- 3** Vous adressez le modèle de courrier joint au DASEN sous couvert de votre IEN. Il s'agit d'une information et non d'une demande d'autorisation (pas de délai).
- 4** Vous informez votre circonscription que vous n'assisterez pas à 2 des animations pédagogiques que vous avez choisies, afin de libérer des places pour des collègues qui pourraient être intéressés. Le SNUipp.FSU65 vous fournit une attestation de présence si vous en avez besoin.
- 5** Vous informez les parents d'élèves si la RIS est sur temps de classe.

Le droit de participer à ces 1/2 journées sur le temps de travail a été gagné par la lutte.

Libre à vous de l'utiliser pour débattre avec les collègues, vos collègues, dans un cadre respectueux de la parole de chacun.

C'est ensemble que nous construisons et ferons avancer les propositions des enseignants pour l'école de la République.